



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6306<sup>e</sup>** séance

Mardi 4 mai 2010, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>-Président :</i>	M. Salam . . . . .	(Liban)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Spindelegger
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M <sup>me</sup> Čolaković
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Dunlop
	Chine . . . . .	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Anderson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Nigéria . . . . .	M. Onemola
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie . . . . .	M. Apakan

### Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-34412 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mai, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'avril 2010. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Takasu et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Union européenne**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je salue la présence à la présente séance du Ministre autrichien des affaires étrangères, S. E. M. Michael Spindelegger.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, la baronne Catherine Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Il en est ainsi décidé.

J'invite la baronne Catherine Ashton à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de la baronne Catherine Ashton. Je donne maintenant la parole à la baronne Ashton.

**La baronne Ashton** (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer devant le Conseil de sécurité au sujet de la coopération croissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne dans le domaine de la paix et de la sécurité.

L'Union européenne attache beaucoup d'importance à son partenariat avec l'ONU. L'un des objectifs fondamentaux de la politique étrangère de l'Union européenne est la mise en place d'un système multilatéral efficace ayant à son centre une Organisation des Nations Unies forte. La Charte des Nations Unies et le Conseil de sécurité constituent le cadre principal de ce système international fondé sur la primauté du droit que nous voulons mettre en place.

Les raisons qui ont motivé la création de l'Organisation des Nations Unies sont les mêmes que celles qui furent à la base de l'intégration européenne : « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne doivent promouvoir les idéaux qui ont inspiré les générations antérieures – la paix, la justice, les droits de l'homme, l'idée générale que les relations de pouvoir entre États doivent être soumises à la primauté du droit – dans un nouveau monde.

Nous partageons de nombreux objectifs et nous collaborons étroitement, au Siège et sur le terrain. Nous sommes convaincus que les problèmes complexes appellent des solutions globales et mondiales. Nous convenons que nous devons ensemble promouvoir les causes de la sécurité, des droits de l'homme et du développement durable, car, sinon, aucun de nous ne réussira.

Il n'est pas surprenant que les États de l'Union européenne soient ceux qui contribuent le plus aux budgets ordinaire et de maintien de la paix de l'ONU. Mais, ce partenariat va bien au-delà de l'argent. L'Union européenne appuie vigoureusement l'ONU aux plans politique et opérationnel. L'Union européenne et l'ONU œuvrent de concert sur le terrain dans huit des principaux théâtres de crise en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Actuellement, l'Union européenne fait rapport au Conseil de sécurité concernant trois de ses opérations en cours.

Étant donné le mandat de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité et vu l'expansion de l'action extérieure de l'Union européenne ces dernières années, il est logique que nous ayons forgé un partenariat de

plus en plus étendu en matière de paix et de sécurité qui vient renforcer notre coopération de longue date dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire. Par exemple, dans les années 90, nous avons collaboré étroitement pour essayer de prévenir et d'endiguer les guerres tragiques et inutiles dans les Balkans. Depuis lors, nous avons réalisé beaucoup de progrès, mais notre action conjointe dans cette région n'est pas encore achevée. S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, d'autres mesures s'imposent pour parvenir à un État qui fonctionne bien. D'autres pays de la région doivent également déployer davantage d'efforts pour qu'ils puissent finalement adhérer à l'Union européenne, ce qui demeure notre objectif. Dans les Balkans comme ailleurs, nous savons qu'une paix durable ne dépend pas tant d'une intervention étrangère que des efforts et de la détermination des dirigeants politiques locaux eux-mêmes.

Je prends la parole devant le Conseil de sécurité à un moment spécial de l'évolution de l'Union européenne. Le Traité de Lisbonne est aujourd'hui en vigueur. Il s'agit d'un pas historique qui revêt beaucoup d'importance, aussi bien pour les Européens que pour les non-Européens. Le Traité de Lisbonne nous permet de renforcer l'influence internationale et la vision stratégique de l'Union européenne, grâce à une prise de décisions simplifiée et des politiques plus cohérentes et plus homogène.

Les travaux concernant la création du Service européen pour l'action extérieure, qui sera placé sous mon autorité, progressent. Ce service intégrera les diplomates des institutions et des États membres de l'Union européenne. Il dirigera également les délégations de l'Union européenne partout dans le monde, y compris ici à l'Organisation des Nations Unies. Le Service européen pour l'action extérieure permettra de prendre des décisions et de les appliquer de façon plus intégrée, en rassemblant tous les instruments de notre engagement mondial – en matière de politique, d'économie et de gestion de crises – à l'appui de nos objectifs stratégiques. Ceci devrait également faire de l'Union européenne un meilleur partenaire de l'ONU. À cet égard, je demande aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'appuyer les efforts visant à faire en sorte que les représentants de l'Union européenne puissent agir avec efficacité au sein de l'ONU, afin de maximiser notre contribution à la réalisation des objectifs communs de l'ONU.

Depuis ma nomination récente au poste de Haute-Représentante, j'ai noué d'excellentes relations de

travail avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons débattu de nombreuses questions qui occupent également une place de choix dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il s'agit notamment de la piraterie, des situations en Somalie et au Soudan, du processus de paix au Moyen-Orient, et des graves préoccupations relatives aux activités nucléaires de l'Iran et son refus persistant de respecter plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

Nous avons également débattu d'autres questions qui ont des effets sur la sécurité internationale de façon plus générale, comme les changements climatiques et les objectifs du Millénaire pour le développement. L'incidence des changements climatiques menace l'avenir de millions de personnes. Elle pourrait aggraver les situations déjà marquées par la fragilité et l'insécurité et pourrait créer de nouvelles zones de conflit. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons redoubler d'efforts, surtout dans les domaines où les progrès ont été modestes.

Au niveau international, il existe un consensus de plus en plus large sur la nécessité d'adopter une stratégie globale en matière de gestion de crises et de consolidation de la paix. Il en va de même pour ce qui est de la nécessité de tenir compte des liens évidents entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Parallèlement aux stratégies globales, nous devons veiller aussi à ce que nos efforts soient adaptés à la situation, reflétant la nature spécifique de chaque défi. Ceci est vrai pour les conflits individuels, mais s'applique également aux questions plus générales, comme le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Cette année, nous célébrons le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2005), qui a marqué un tournant dans la sensibilisation de la communauté internationale sur les préoccupations et besoins particuliers des femmes en matière de paix et de sécurité, l'amenant ainsi à y concentrer plus d'efforts.

J'aimerais expliquer par des exemples concrets comment l'Union européenne contribue à l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, en commençant par la prévention des conflits. Dans de nombreuses zones de crise, les représentants spéciaux du Secrétaire général et l'Union européenne travaillent de concert. En effet, la médiation et l'appui à la médiation sont désormais des éléments de plus en plus importants de la coopération entre l'Union européenne et l'ONU. Parfois, nous agissons nous-mêmes; dans d'autres cas, nous appuyons les efforts des autres. Par exemple, au

Darfour, l'Union européenne a apporté son appui aux efforts de médiation menés conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, par le biais du Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général.

Dans le domaine de la gestion de crises civiles et militaires, notre coopération s'est sensiblement développée en très peu de temps. En 2003, nous avons lancé l'opération Artémis à la demande de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger les populations du Bunia, dans l'est du pays. C'était la première fois que l'Union européenne assistait l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. Cette opération a ouvert un nouveau chapitre dans notre coopération et a été suivie par le déploiement d'une force d'appui à l'ONU au moment des élections.

Dans certains endroits, notre action est venue en complément de celle de l'Organisation des Nations Unies, comme au Kosovo, après la restructuration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Dans d'autres endroits, nous avons précédé l'Organisation des Nations Unies, comme au Tchad, où nos forces qui avaient été déployées pour protéger les réfugiés ont été remplacées par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. À d'autres endroits encore, nous apportons des renforts à des opérations de l'ONU en cours – par exemple en Afghanistan avec la Mission de police de l'Union européenne. Par ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ONU et nos partenaires régionaux : notre opération navale Atalante, par exemple, s'est associée à la mission de formation des forces de sécurité en Somalie, qui a été mise en place dans le cadre du système des Nations Unies pour appuyer le Gouvernement fédéral de transition.

Dans le cadre de notre stratégie globale face au problème de la piraterie, l'instrument de stabilité de l'Union a permis d'appuyer le Kenya et les Seychelles dans leurs efforts pour traduire en justice les personnes soupçonnées de piraterie, au moyen d'un programme qui a été élaboré conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

L'une de nos plus hautes priorités est d'aider nos partenaires africains à développer leurs capacités en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de consolidation de la paix. Nous avons créé un instrument financier particulier à cette fin : la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

En ce qui concerne le cycle des conflits, il convient de déployer des efforts particuliers en matière de consolidation de la paix. Trop de conflits resurgissent ou s'éternisent, prolongeant ainsi la nécessité d'une intervention internationale. Dans l'ensemble de ces cas, le rôle de chef de file du Conseil de sécurité est évident.

Je tiens cependant à évoquer également les efforts que nous déployons conjointement avec la Commission de consolidation de la paix. Il est essentiel de mobiliser toutes les ressources possibles pour permettre aux pays de réussir sur la voie du relèvement après un conflit. L'Union européenne a des compétences spécialisées dans ces domaines, et elle est le principal donateur des quatre pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Cinq ans après la création de la Commission, le moment est bien choisi pour faire un bilan et voir ce que nous pouvons améliorer.

Pour ce qui est de la stabilisation et du développement à long terme, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ensemble de la famille des Nations Unies. Les actions communes que nous avons entreprises en Haïti après le séisme qui l'a dévasté sont un bon exemple de la façon dont nous pouvons optimiser les synergies entre l'Union et l'ONU. L'Union européenne a répondu rapidement aux appels de l'ONU par une assistance allant de l'aide humanitaire à la livraison de matériel militaire. Nous devons maintenant joindre nos efforts en élaborant des plans clairs aux fins de la reconstruction à long terme.

La lutte contre l'impunité des crimes les plus graves reste un facteur essentiel de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne est un fervent défenseur de la Cour pénale internationale. Œuvrer à l'universalité de la Cour et renforcer l'application de ses décisions sont deux des objectifs principaux qui seront abordés lors de la prochaine conférence d'examen de Kampala.

Avant de terminer, je voudrais mettre trois choses en exergue. Premièrement, l'Union européenne est fermement attachée à un partenariat actif avec l'ONU s'agissant de promouvoir la paix, de protéger les personnes vulnérables et de permettre à chacun de vivre dans la sécurité et la dignité. Deuxièmement, ce partenariat a rapidement pris de l'importance ces dernières années et a prouvé sa valeur ajoutée sur le terrain. Ensemble, nous avons bien des réalisations à notre actif, mais la tâche qu'il nous reste à accomplir

est encore plus importante. Et troisièmement, le Traité de Lisbonne va encore augmenter le potentiel de l'Union européenne. Nous devons renforcer nos capacités, être mieux à même de travailler à la fois sur les plans politique et économique et de conjuguer différentes formes d'intervention dans le cadre d'une stratégie politique. En conséquence, j'espère que nous deviendrons à l'avenir un partenaire toujours plus solide de l'ONU.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie la baronne Ashton de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Spindelegger** (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je vous remercie d'avoir organisé la présente séance et je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à la Haute-Représentante, M<sup>me</sup> Catherine Ashton, dont c'est le premier exposé devant le Conseil.

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre dernier a entraîné des changements importants pour l'Union européenne, particulièrement en matière de politique étrangère et de sécurité. Avec le renforcement du Bureau du Haut-Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui recevra l'appui du Service européen pour l'action extérieure, l'Union européenne pourra communiquer avec ses partenaires d'une voix plus forte et unifiée. Au nombre de ces partenaires, l'ONU occupe une place de premier plan. Comme le stipule le Traité de l'Union européenne, l'action de l'Union sur la scène internationale repose entre autres sur le respect des principes de la Charte des Nations Unies.

Les problématiques auxquelles nous sommes confrontés au XXI<sup>e</sup> siècle – règlement et prévention des conflits, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et prévention de la prolifération nucléaire, pour n'en citer que quelques-unes – montrent clairement que l'ONU ne peut fonctionner isolément et qu'elle a besoin de la coopération et de l'action concertée de ses partenaires internationaux.

Le Conseil de sécurité a récemment réaffirmé, dans la déclaration présidentielle adoptée en janvier sous la présidence chinoise (S/PRST/2010/1), l'importance du rôle que les organisations régionales et sous-régionales jouent dans le règlement pacifique des différends d'ordre local et dans la diplomatie

préventive. Du fait de leur meilleure compréhension des particularités des conflits donnés et des causes profondes de ces conflits, et grâce à leurs capacités spécifiques, les organisations régionales peuvent avoir un atout comparatif dans le règlement des situations de crise. En outre, la prise en main des processus aux niveaux local et régional est souvent au cœur du succès de ces efforts. À cet égard, il convient de souligner l'importance que revêt une participation active de la société civile.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, la coopération solide et bien établie qui existe entre l'ONU et l'Union européenne demeure déterminante. Dans le cadre de sa politique commune de sécurité et de défense, l'Union européenne apporte une importante contribution à la prévention et au règlement des conflits, dans lesquels elle a développé des capacités importantes.

L'Union européenne participe actuellement à 13 opérations militaires et missions civiles et l'Autriche fournit des effectifs à six de ces opérations. La volonté de l'Union européenne d'appuyer l'ONU et le Conseil de sécurité dans ses mesures de lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales se traduit par l'appui qu'elle apporte actuellement à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Parmi les exemples concrets de coopération, citons, dans la corne de l'Afrique, la Somalie, notamment, où l'Union européenne participe activement aux efforts de lutte contre la piraterie en vue de protéger les cargaisons envoyées par le Programme alimentaire mondial à la population somalienne. De même, la mission de formation que vient de mettre en place l'Union en Ouganda, afin d'aider le Gouvernement fédéral de transition somalien par la formation de 2 000 officiers des forces de sécurité somaliennes, est menée en étroite collaboration avec l'ONU. D'autre part, en matière de gestion des crises civiles, l'Union européenne envisage de mettre en place une coopération étroite avec l'ONU et les autres acteurs internationaux, comme c'est actuellement le cas au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan et en Guinée-Bissau.

Lorsque le Conseil de sécurité a débattu en janvier de la question de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales (voir S/PV.6257), il a convenu que le renforcement de la coopération avec les organisations régionales contribuait aussi à une mise en œuvre cohérente et efficace de ses résolutions par tous

les Membres de l'ONU. C'est certainement vrai en ce qui concerne la coopération entre le Conseil et l'Union européenne, pour laquelle il est extrêmement bénéfique de conjuguer ses efforts à ceux du Conseil dans de nombreux domaines d'intérêt commun.

À titre d'exemple du rôle important que joue l'Union européenne dans la répercussion des résolutions du Conseil de sécurité à son niveau, je voudrais ici mettre l'accent sur deux questions thématiques : la protection des civils en période de conflit armé et les femmes, la paix et la sécurité. La résolution 1894 (2009) du Conseil de sécurité sur la protection des civils souligne expressément l'importance de la concertation et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en vue de renforcer la protection des civils en période de conflit armé. L'Union européenne a réaffirmé à plusieurs reprises sa détermination et son engagement actif en matière de protection des civils. Les missions entreprises dans le cadre de la politique européenne commune de sécurité et de défense ont intégré à leurs mandats des aspects importants de la protection, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants touchés par les conflits armés. La protection des civils était ainsi l'objectif principal de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne au Tchad, mise en place afin de renforcer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées. Les missions civiles entreprises dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense, telles que la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie et la Mission de police de l'Union européenne en République démocratique du Congo, jouent aussi un rôle de surveillance et de suivi important à cet égard.

L'Union européenne contribue en particulier à l'instauration d'une paix durable grâce à son savoir-faire dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme. À ce propos, je me félicite des efforts déployés actuellement au sein de l'Union européenne pour intégrer davantage la protection des civils aux missions et opérations menées dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense, compte dûment tenu des meilleures pratiques définies par l'ONU dans ce domaine.

L'un des enseignements apportés par les opérations militaires et civiles de l'Union européenne est que les missions sont plus efficaces si l'on y intègre la dimension droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, aussi bien dans la phase de

planification que dans la phase de mise en œuvre. C'est pourquoi, dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense, l'Union européenne a adopté divers instruments relatifs à l'application des résolutions 1612 (2005) et 1325 (2000) du Conseil de sécurité notamment, respectivement, sur les enfants dans les conflits armés, et sur les femmes, la paix et la sécurité. L'Union européenne appuie également activement les efforts en cours en vue de renouveler les engagements pris dans la résolution 1325 (2000) à l'occasion de son dixième anniversaire, et ce afin de garantir une mise en œuvre efficace de cette résolution historique.

Sur toutes ces questions, il est essentiel de veiller à une meilleure communication et des échanges plus fructueux en ce qui concerne les pratiques optimales et les enseignements tirés, aussi bien entre l'ONU et les organisations régionales qu'entre les organisations régionales elles-mêmes.

Un autre exemple important de la participation constructive de l'Union européenne aux négociations multilatérales est la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui vient de s'ouvrir. Œuvrer au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et veiller au développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie atomique dans les pays qui souhaitent développer leurs capacités dans ce domaine représentent aujourd'hui des préoccupations majeures auxquelles l'Union européenne a trouvé une réponse commune, malgré la grande variété des vues de ses États membres. Par conséquent, même dans le domaine névralgique de la coopération nucléaire, l'Union européenne apporte une contribution notable.

Le Traité de Lisbonne a simplifié la représentation internationale de l'Union européenne. Le Service européen pour l'action extérieure permettra d'en renforcer la direction, la cohérence et l'efficacité stratégiques, et d'en améliorer encore davantage la coopération avec les partenaires internationaux, et notamment avec l'ONU. J'espère que cette visite que fait aujourd'hui la baronne Ashton au Conseil inaugure une longue série d'interventions devant cet organe.

**M. Araud** (France) : Je salue la présence pour la première fois au Conseil de sécurité de la Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Sa présence marque une étape importante dans les relations entre l'Union européenne et l'ONU.

J'ai constaté avec un mélange de plaisir et de consternation que la plus grande partie de mon discours a déjà été prononcé par M<sup>me</sup> Ashton : avec plaisir, puisque cela signifie qu'il y a une véritable vision européenne des relations internationales, mais aussi avec consternation parce que je pense que je vais répéter une grande partie de ce qu'elle a dit. Cela étant, répéter, pour un diplomate, est un peu une habitude.

L'Union européenne est largement impliquée dans l'ONU. Au plan financier, d'abord, puisque nous contribuons au budget de l'ONU à hauteur de 40 % environ, alors que notre contribution au produit national brut n'est que de 30 %. Nous contribuons pour 44 % aux ressources du Programme des Nations Unies pour le développement, et pour les quatre cinquièmes au Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Union européenne est également fortement impliquée auprès de l'ONU dans la gestion des crises, et notamment depuis plusieurs années avec le lancement de plusieurs opérations militaires et civiles de l'Union européenne sous mandat du Conseil de sécurité. La France, en tant que membre permanent de ce conseil et membre fondateur de l'Union européenne, a toujours appuyé cette synergie entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, plusieurs missions de l'Union européenne sont aujourd'hui déployées en coordination avec les missions des Nations Unies. En Afghanistan, la Mission de police de l'Union européenne, pour la réforme de la police, travaille avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour la stabilisation du pays. En République démocratique du Congo, la Mission de conseil et d'assistance de l'Union en matière de réforme du secteur de la sécurité et la Mission de police de l'Union européenne à Kinshasa en ce qui concerne l'Unité de police intégrée, destinées à réformer les secteurs de la sécurité et de la police, s'inscrivent en complément du travail de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. En Guinée-Bissau, la mission de soutien à la réforme du secteur de la sécurité travaille en coopération avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. En Haïti, l'Union européenne, à la suite du tremblement de terre, s'est mobilisée à hauteur de plus de 1,5 milliard d'euros, devenant ainsi le premier contributeur, et elle travaille en étroite coordination avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti sur le terrain.

L'Union européenne s'est mobilisée, avec l'opération Atalante, dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Les navires du Programme alimentaire mondial bénéficient de la protection de l'Union européenne, de même que des navires permettant l'approvisionnement du paquet de soutien logistique des Nations Unies à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). En Somalie, l'Union européenne est également impliquée dans la formation de soldats du Gouvernement fédéral de transition somalien, en articulation avec l'AMISOM.

Avec le Traité de Lisbonne, l'Union européenne est désormais mieux outillée pour faire entendre sa voix sur la scène internationale, en particulier à l'ONU. La France souhaite que le partenariat entre l'ONU et l'Union européenne se poursuive et se renforce sur les questions de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les possibilités sont nombreuses : en amont des crises, avec la formation de personnels déployés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ou le renforcement des capacités africaines de gestion des crises; et dans le processus de consolidation de la paix, avec la participation de l'Union européenne à l'observation des processus électoraux – comme, par exemple, dans les prochaines semaines au Burundi – ou par un travail commun sur la réforme des systèmes de sécurité, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ou l'appui à la Commission de consolidation de la paix.

Notre conviction est que cette coopération est d'autant plus nécessaire qu'il faut aujourd'hui, pour réussir, mobiliser l'ensemble des instruments disponibles, qu'ils soient politiques, civils ou militaires, et dans ce domaine l'Union européenne peut apporter beaucoup. La France ne ménagera pas ses efforts pour renforcer les liens entre l'Union européenne et l'ONU.

**Sir Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je voudrais aussi me joindre à mes collègues pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui à la baronne Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Cette première intervention de la baronne Ashton devant le Conseil traduit les changements notables apportés à la physionomie de l'Union européenne,

qu'elle vient juste de nous décrire. L'Union européenne a créé les fonctions de la baronne Ashton par le biais du Traité de Lisbonne dans le but d'améliorer la cohérence, la cohésion et l'impact des relations extérieures de l'Union européenne. En résumé, le Traité de Lisbonne est destiné à aider l'Union européenne à devenir pour l'ONU et les autres organisations régionales un partenaire international plus efficace.

L'Union européenne a émergé au XX<sup>e</sup> siècle du sombre cortège des conflits. Cette expérience l'a aidée à devenir une force de stabilité et de prospérité dans la région, des Balkans et du Caucase jusqu'au Moyen-Orient et à l'Afrique de Nord. En raison de son histoire et de sa géographie, l'Union européenne conserve un intérêt et un attachement profonds pour l'Afrique en particulier. Et l'Union européenne fait désormais bénéficier de son expérience les autres organisations régionales, y compris l'Union africaine, tout en améliorant sa coordination avec elles.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies établit un cadre de coopération clair entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne est un partenaire naturel de l'ONU. Elles partagent de nombreux objectifs : maintenir la paix et la sécurité internationales, lutter contre la pauvreté et fournir l'aide humanitaire, et s'attaquer aux défis et menaces mondiaux tels que le terrorisme, la prolifération nucléaire et le changement climatique.

Comme la baronne Ashton l'a déclaré, l'Union européenne et ses États membres accompagnent leurs engagements politiques des ressources nécessaires en contribuant à hauteur de 40 % environ au budget de l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne est le premier donateur mondial et fournit près des deux tiers de l'ensemble de l'aide au développement. L'Union européenne contribue largement à la paix et à la sécurité dans le monde. Elle a déployé plus de 20 missions et détaché des policiers, des juges, des soldats de la paix et des humanitaires européens sur trois continents différents. Plus de 3 000 militaires et plus de 4 000 civils participent actuellement à des opérations de gestion des crises sous la bannière de l'Union européenne dans les Balkans, en Afrique et au Moyen-Orient, entre autres. L'Union européenne coopère actuellement avec l'ONU dans huit grands théâtres de crises. En 2009, l'UE et ses États membres ont versé plus de 400 millions d'euros pour financer les

activités de stabilisation et les missions de gestion des crises.

Signe de l'étroite collaboration établie entre l'UE et l'ONU : aujourd'hui, au moment même où nous sommes réunis au Conseil, le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, se trouve à Bruxelles, pour une réunion avec le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. Je voudrais donner quatre exemples de cette coopération étroite.

Premièrement, l'ONU et l'Union européenne œuvrent de concert pour garantir la paix dans les Balkans depuis les conflits des années 90. Au Kosovo, l'Union européenne joue un rôle moteur dans la promotion de l'état de droit et de l'établissement de normes de gouvernance. L'Union européenne continue d'apporter une aide à tous les pays des Balkans occidentaux afin qu'ils puissent atteindre leur objectif d'intégration à l'Union européenne et, à terme, rompre avec les divisions passées.

Deuxièmement, l'Union européenne coopère avec l'ONU et d'autres organisations pour aider la République démocratique du Congo à réaliser des progrès dans le domaine complexe de la réforme de la police et de l'armée. Ces efforts seront essentiels d'autant que l'Union européenne entend axer son action sur la consolidation de la paix.

Troisièmement, l'ONU, l'Union européenne et d'autres organisations régionales travaillent en partenariat en Afghanistan. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) assume la responsabilité principale de la coordination de l'appui civil international. À cet effet, Staffan de Mistura travaille en collaboration étroite avec Vygaudas Ušackas, Chef de la délégation de l'Union européenne, et Mark Sedwill, Haut-Représentant civil de l'OTAN. En janvier, des participants à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan les ont encouragés à travailler en coopération étroite, et nous sommes heureux que cela se soit traduit dans les faits.

Enfin, les sanctions sont un autre domaine dans lequel la coopération entre l'ONU et l'Union européenne est essentielle. En tant que plus grande économie du monde qui englobe certains des pays les plus ouverts et les plus axés sur le commerce dans le monde, l'Union européenne joue un rôle central pour maintenir un régime de sanctions efficace.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au

Conseil de sécurité implique que nous établissions une ligne de conduite stratégique pour la coopération avec les organes régionaux. Ces relations seront absolument essentielles dans les prochaines années. Nous pouvons faire davantage ensemble, notamment dans des domaines tels que la diplomatie préventive et la consolidation de la paix.

Nous souhaitons un renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union européenne sur la base de nos valeurs communes et d'une ferme détermination à agir en faveur de ces valeurs.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé la présente séance avec la baronne Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'Union européenne apporte une contribution de plus en plus importante à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous félicitons donc de cette occasion d'échanger nos vues sur des questions qui présentent un intérêt commun. Je voudrais également saluer chaleureusement la baronne Ashton qui participe pour la première fois à une séance du Conseil de sécurité dans le cadre de ses nouvelles fonctions, et je tiens aussi à la remercier pour l'exposé détaillé qu'elle vient de présenter. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre autrichien des affaires étrangères M. Michael Spindelegger, qui est parmi nous aujourd'hui.

Comme préconisé au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, une coopération efficace entre l'ONU et les organisations régionales est essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, face aux problèmes multiformes et complexes qui menacent la paix et la stabilité internationales, la nécessité de partenaires solides et efficaces au niveau régional s'impose de plus en plus.

À cet égard, l'Union européenne est sans doute un des principaux partenaires de l'ONU, car elle appuie nos objectifs communs et comble une lacune importante. La déclaration même faite aujourd'hui par la baronne Ashton, qui a abordé des questions très diverses sur lesquelles l'ONU et l'Union européenne coopèrent étroitement, témoigne de cette réalité. En effet, l'étendue de la coopération de l'Union européenne avec l'ONU en matière de paix et de sécurité, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, est

très importante et multidimensionnelle. Cette coopération va sans doute au-delà du maintien de la paix et englobe l'ensemble des processus de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix, ainsi que les liens essentiels entre ces processus distincts mais indissociables.

Ainsi, l'Union européenne a apporté de précieuses contributions à l'action de l'ONU dans des domaines tels que la prévention des conflits, la gestion des crises, la médiation, l'aide humanitaire, la promotion de l'état de droit et du développement à long terme grâce aux nombreux instruments politiques, économiques et sociaux dont elle dispose. Le degré d'intégration exceptionnel des membres de l'Union européenne et l'étendue de l'engagement de l'Union européenne à divers aspects des relations internationales, allant des changements climatiques à la maîtrise des armements, montrent qu'il existe de nombreuses possibilités intéressantes d'établir une coopération mutuellement bénéfique.

Nous pensons également que les consultations institutionnelles introduites par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne renforceront le rôle de l'Union européenne en tant que partenaire de l'ONU dans ces domaines. À cet égard, en tant que membre du Conseil de sécurité et pays qui négocie en même temps en vue de son adhésion pleine à l'Union européenne, la Turquie salue tout particulièrement la contribution croissante de l'Union européenne à la paix et à la sécurité internationales ainsi que le grand intérêt qu'elle porte à la coopération avec l'ONU.

Pour sa part, la Turquie prend une part active dans l'action engagée par l'Union européenne en matière de paix et de sécurité. À cet égard, je voudrais signaler qu'à ce jour, par ses capacités militaires, de police et civiles, la Turquie participe aux opérations de maintien de la paix menées par l'Union européenne en Macédoine, en Bosnie-Herzégovine, au Congo, en Palestine et au Kosovo. La Turquie occupe une place importante si l'on considère le nombre d'opérations de l'Union européenne auxquelles elle a participé et sa contribution militaire et civile à chaque domaine de coopération de l'Union européenne. Toutefois, il importe d'indiquer que le dialogue politique établi entre la Turquie et l'Union européenne sur des questions liées à nos voisins immédiats et plus éloignés s'est avéré être un instrument de prévention des conflits et de médiation encore plus utile qui sert les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale.

Dans ce contexte, je suis persuadé que la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne fondé sur des valeurs et principes communs permettra également d'étendre l'espace de paix, de prospérité et de sécurité dans une région qui revêt une grande importance pour la stabilité mondiale.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la fonction très importante de Président du Conseil de sécurité et, bien entendu, de vous souhaiter plein succès dans votre travail.

Nous souhaitons la bienvenue à la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne, la baronne Catherine Ashton. Nous la remercions pour l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui.

C'est également avec beaucoup d'intérêt que nous avons écouté la déclaration du Ministre autrichien des affaires étrangères, ainsi que les déclarations faites par nos collègues représentant des membres de l'Union européenne. Mon collègue turc, l'Ambassadeur Apakan, m'a rappelé un proverbe russe qui dit que « la répétition est la mère de l'apprentissage ».

La Fédération de Russie a toujours défendu la cause du développement et de l'amélioration au niveau multilatéral de la coopération de l'ONU et du Conseil de sécurité avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux. Cette coopération doit reposer sur les bases solides de la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VIII. En tant que mécanisme régional, l'Union européenne a établi une coopération étroite et fructueuse avec l'ONU dans toute une gamme de domaines clefs allant de la prévention des conflits et du règlement des crises et de l'assistance humanitaire à la consolidation de la paix et à la promotion du développement durable.

La Fédération de Russie a également accumulé une expérience positive dans le domaine de la coopération bilatérale avec l'Union européenne. Nous avons coopéré activement à une opération de maintien de la paix qui avait d'abord commencé sous la bannière de l'Union européenne et qui est actuellement sous l'égide de l'ONU au Tchad et en République centrafricaine. Ensemble, nous luttons contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous coopérons de manière constructive dans le cadre du Quatuor de médiateurs pour un règlement au Moyen-

Orient, et tâchons de trouver des solutions à tout un éventail d'autres problèmes internationaux actuels.

Nous réaffirmons notre intérêt dans la poursuite d'un dialogue avec l'Union européenne sur la promotion de l'initiative du Président de la Fédération de Russie, M. Dmitri Medvedev, relative à l'élaboration d'un traité global juridiquement contraignant pour la sécurité européenne, qui prévoirait la création d'une seule zone de sécurité pour les États euroatlantiques. Nous espérons vivement que la création d'un seul service diplomatique de l'Union européenne imprimera un nouvel élan à ce dialogue.

Nous sommes favorables à la poursuite d'une coopération mutuellement avantageuse entre l'ONU et l'Union européenne. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne exige que soient clarifiées et ajustées les différentes formes de la coopération de l'Union européenne avec des partenaires extérieurs, y compris l'ONU. À cet égard, il faudra mettre en place un processus de consultations transparentes avec l'ensemble des États Membres et des organisations régionales dans le cadre de l'ONU.

Pour terminer, nous voudrions souligner qu'en dépit de la nécessité croissante d'instaurer une division efficace du travail entre l'ONU et les entités régionales, dont l'Union européenne, le rôle central du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel qu'il est consacré par la Charte des Nations Unies, demeure inchangé.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais moi aussi, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai, et vous remercier des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence japonaise du mois d'avril. Je voudrais m'associer à mes collègues pour remercier la baronne Catherine Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour son exposé.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales constitue une partie intégrante et de plus en plus importante du dispositif mis en place par l'ONU en matière de paix et de sécurité internationales. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies indique que le Conseil de sécurité doit être tenu au courant des activités des organisations régionales. C'est dans cet esprit que le Japon se félicite de la présence de la baronne Ashton au Conseil aujourd'hui et de l'exposé qu'elle vient de faire.

Le Japon félicite l'Union européenne des résultats importants qu'elle a obtenu en coopération avec l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rôle complémentaire et de renforcement mutuel assuré par l'Union européenne dans la consolidation et le maintien de la paix est des plus remarquables partout dans le monde – des Balkans occidentaux, en Somalie, en République démocratique du Congo et en Afghanistan. La coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, et la transition de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad sont quelques-uns des exemples où l'Union européenne et l'ONU ont collaboré étroitement et de manière très utile. L'opération Atalante est une autre contribution importante apportée par l'Union européenne.

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Japon espère que la politique étrangère de l'Union européenne s'avérera encore plus cohérente et plus efficace sous la direction de la Haute-Représentante.

Une réunion au sommet entre le Japon et l'Union européenne a eu lieu à Tokyo le mois dernier, et la Haute-Représentante y a participé. Le Japon continuera de coopérer avec l'Union européenne dans des domaines aussi concrets que le renforcement des capacités des forces de police afghanes et le financement du centre régional de formation à la lutte contre la piraterie de Djibouti. Le Japon attache également une grande valeur à la coordination avec l'Union européenne dans les domaines de la consolidation de la paix, de la sécurité humaine et de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Enfin, nous espérons que le rôle de l'Union européenne en matière de paix et de sécurité internationales sera encore renforcé, de même que son partenariat avec l'ONU.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également l'Ambassadeur du Japon pour le travail accompli le mois dernier.

Je remercie la Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Ashton, de sa présence parmi nous aujourd'hui et de sa déclaration sur la coopération

entre l'Union européenne et le Conseil de sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La Chine accorde une grande importance à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En janvier, le Conseil de sécurité a organisé, sous la présidence chinoise, un débat thématique sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.6257), à l'issue duquel le Conseil a adopté une déclaration présidentielle réaffirmant l'importance et la nécessité d'une coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales (S/PRST/2010/1).

La Chine apprécie au plus haut point le rôle actif assumé par l'Union européenne dans la défense de la paix et de la sécurité dans sa propre région et partout dans le monde. Nous avons toujours été d'avis que le dialogue et les consultations sont la meilleure façon de résoudre les différends et de prévenir et régler les conflits. L'Union européenne a une grande expérience dans le domaine de la diplomatie préventive. À l'heure actuelle, un peu partout dans le monde, une dizaine de représentants spéciaux de l'Union européenne s'efforcent de trouver des solutions à divers conflits par la médiation et les bons offices, et nous appuyons l'Union européenne qui continue à s'employer à concourir au règlement de ces problèmes.

Nous pensons, comme la baronne Ashton l'a dit dans sa déclaration, que l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines déploient actuellement des efforts actifs pour régler les conflits en Afrique par le biais de leurs missions de maintien de la paix, mais qu'elles sont confrontées à des problèmes de financements et de capacités. En participant aux missions de maintien de la paix des Nations Unies déployées notamment en République démocratique du Congo, au Tchad et en République centrafricaine, l'Union européenne aide également l'Union africaine et des pays d'Afrique à renforcer leurs capacités. Nous saluons ces efforts et sommes prêts à travailler avec l'ONU, l'Union européenne et les autres parties intéressées pour apporter une contribution accrue au renforcement des capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines.

La Chine juge important le rôle constructif que l'Union européenne joue sur la scène internationale, et elle l'appuie avec force. Nous sommes convaincus que,

avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et l'intensification du processus d'intégration européenne, l'Union européenne, l'ONU et le Conseil de sécurité seront en mesure d'instaurer une coopération plus pragmatique et plus efficace aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Vous pouvez compter sur l'appui de la délégation brésilienne. Je félicite également l'Ambassadeur Takasu et sa délégation pour le travail accompli pendant le mois d'avril.

Je voudrais aussi remercier la baronne Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé. Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Michael Spindelegger, Ministre autrichien des affaires étrangères.

Il est important que le Conseil de sécurité soit informé sur les activités entreprises par les organisations régionales en vue d'aider le Conseil à s'acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe.

Au moment où le Traité de Lisbonne inaugure une nouvelle phase dans le développement institutionnel de l'Union européenne, nous espérons qu'il renforcera sa coopération avec l'ONU et contribuera à promouvoir ce qui est déjà un partenariat mutuellement avantageux.

Nous félicitons l'Union européenne d'avoir promu le dialogue politique et renforcé les capacités nationales dans plusieurs pays et régions, notamment en Europe, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. En particulier, nous nous réjouissons du rôle joué par l'Union européenne dans la stabilisation des Balkans, dans le cadre général des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ma délégation attache beaucoup d'importance à l'action menée par l'Union européenne dans le domaine de la consolidation de la paix. Les missions européennes déployées en République démocratique du Congo jouent un rôle important. Nous les encourageons à continuer de travailler en étroite coordination avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et les autres acteurs impliqués dans la réforme des

Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Police nationale congolaise.

En notre qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, nous apprécions la contribution de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité dans ce pays. Nous souhaitons poursuivre notre coopération avec la mission de l'Union européenne en Guinée-Bissau en vue de créer les conditions propices à une réforme réussie.

**M. Ruganda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que la délégation libanaise, de votre accession à la présidence du Conseil. Nous félicitons aussi l'Ambassadeur Takasu et la délégation japonaise pour l'excellent travail qu'ils ont accompli le mois dernier.

Monsieur le Président, je voudrais également vous remercier d'avoir organisé la présente réunion d'information importante sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. J'aimerais remercier la baronne Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé riche d'informations. Je voudrais aussi remercier le Ministre autrichien des affaires étrangères de son exposé.

L'Ouganda est convaincu qu'il convient de faire du renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales une priorité, étant donné leur rôle complémentaire dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Promouvoir des partenariats efficaces permettra d'améliorer la capacité de l'ONU à s'attaquer aux menaces complexes à la paix et à la sécurité dans diverses régions du monde. Nous nous félicitons de l'engagement ferme de l'Union européenne à forger un partenariat actif avec l'ONU. Nous sommes convaincus que l'Union européenne, tout comme d'autres organisations régionales et sous-régionales, peut apporter une contribution importante à la prévention des conflits, à la médiation, au règlement des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix.

Il importe de renforcer la coopération entre et parmi les organisations régionales et sous-régionales. En particulier, nous tenons à féliciter l'Union européenne pour l'appui qu'elle a apporté à l'Union africaine dans ses efforts visant à relever les défis à la paix et à la sécurité sur le continent. L'appui fourni à la

mission de l'Union africaine en Somalie en est une illustration. Un autre exemple est le partenariat entre l'Union européenne et l'Union africaine à l'appui de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, qui a joué un rôle important dans l'amélioration des opérations d'appui à la paix et le renforcement des capacités de l'Union africaine, surtout en ce qui concerne les activités d'intervention rapide.

L'Ouganda souligne la nécessité d'améliorer les échanges réguliers, la coordination et la consultation entre le Secrétariat de l'ONU et les secrétariats et commissions régionaux et sous-régionaux concernés, sur les questions d'intérêt commun. Ceci renforcera la complémentarité et réduira au minimum les risques de chevauchement d'activités.

Pour terminer, nous nous félicitons de l'engagement constant du Conseil de sécurité en la matière et de ses échanges continus avec l'Union européenne et les autres organisations régionales et sous-régionales sur les moyens concrets de renforcer et de mettre à profit ces partenariats utiles. Les débats publics sur la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, tenus en mars et octobre 2009, ainsi que le débat public thématique sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, tenu le 13 janvier, en sont la preuve. L'Ouganda appuie cette démarche clairvoyante.

**M<sup>me</sup> Anderson** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Takasu de l'excellent travail qu'il a accompli pendant le mois d'avril, en sa qualité de Président du Conseil. Je remercie beaucoup la Haute-Représentante Ashton de son exposé d'aujourd'hui.

Les États-Unis partagent l'attachement de l'Union européenne à la diplomatie multilatérale en tant qu'outil essentiel pour traiter des défis mondiaux dans notre monde caractérisé par l'interdépendance. Conformément à la Charte des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle important dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Les États-Unis se félicitent vivement des contributions durables faites par l'Union européenne à la paix et à la sécurité, dans divers domaines. De la prévention des conflits au maintien de la paix en passant par la consolidation de la paix, l'Union

européenne est un partenaire essentiel de l'ONU dans la gestion des crises à travers le monde.

L'Union européenne a œuvré de concert avec le Ministère afghan de l'intérieur pour renforcer l'état de droit, contribuant ainsi aux efforts internationaux visant à consolider la capacité des institutions afghanes à résister à l'extrémisme violent et à en venir à bout. Prenons aussi par exemple la région des Grands Lacs de l'Afrique, où le Représentant spécial de l'Union européenne, en coordination avec l'ONU et les autres partenaires internationaux, s'est employé à trouver des solutions durables à de nombreux défis.

En outre, l'Union européenne partage son savoir-faire en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix avec d'autres organisations régionales. Nous remercions l'Union européenne d'avoir consacré des ressources importantes aux efforts de l'Union africaine visant à instaurer la paix et la sécurité sur le continent. Les États-Unis saluent la création et le financement par l'Union européenne de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, ainsi que sa contribution au renforcement des capacités de maintien de la paix. Nous saluons également l'action de formation menée par l'Union européenne auprès des forces de sécurité somaliennes afin qu'elles mènent une lutte plus efficace contre le terrorisme et les initiatives vigoureuses entreprises par elle pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Les États-Unis œuvrent également de concert avec l'Union africaine pour veiller à ce que ces investissements produisent des dividendes dans les années à venir.

Mon gouvernement est reconnaissant pour l'intervention rapide de l'Union européenne après le tremblement de terre survenu en Haïti et pour son rôle dans l'organisation, en mars, de la conférence des donateurs, qui a été couronnée de succès. Les États-Unis demeurent fermement résolus à coopérer avec Haïti et ses partenaires internationaux dans la reconstruction et la transformation de ce pays.

Les États-Unis partagent également la détermination de l'Union européenne à prendre des mesures concrètes relativement à la question des femmes et la paix et la sécurité, notamment l'autonomisation des femmes, le renforcement de leur participation aux processus politiques et l'arrêt des violences sexuelles dans les zones de conflit, y compris l'utilisation infâme du viol comme arme de guerre. Nous nous félicitons également du rôle directeur que joue l'Union européenne dans le cadre d'autres

initiatives importantes, notamment la protection des civils, en particulier les enfants vulnérables.

Les États-Unis saluent les nombreuses contributions apportées par l'Union européenne à la paix et à la sécurité internationales et ont hâte de poursuivre leur partenariat avec l'Union européenne afin de régler les problèmes mondiaux pressants. Nous encourageons l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne à poursuivre le dialogue et à renforcer leur coopération.

**M<sup>me</sup> Čolaković** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que la Mission du Liban, amie de la mienne, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Je tiens également à féliciter la Mission du Japon, dont la présidence pendant le mois d'avril a été couronnée de succès.

Je me félicite de la convocation de la présente séance en vue de nous pencher sur le sujet important de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Je voudrais également remercier la baronne Catherine Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé instructif. Nous saluons les efforts déployés par l'Union européenne dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix et nous nous félicitons de l'étroite collaboration qu'elle entretient avec l'ONU.

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à la présente séance du Conseil de sécurité au Ministre autrichien des affaires étrangères.

La réalisation de la stabilité à long terme reste un défi majeur pour que les missions de maintien de la paix soient menées à bonne fin. Même si elles sont considérées comme étant une condition préalable nécessaire, les activités traditionnelles en matière de maintien de la paix, qui offrent un environnement sûr, ne sont pas suffisantes. L'expérience de l'Union européenne et ses activités dans les domaines de l'édification de l'État et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'état de droit se sont avérés très fructueux dans nombre de ses missions, non seulement en Europe mais au-delà.

La Bosnie-Herzégovine salue les efforts que déploie l'Union européenne dans le monde entier, en particulier en Afrique, dans le maintien et la

consolidation de la paix. Nous reconnaissons l'importance du partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne. À cet égard, nous soulignons le rôle important que jouent les missions de l'Union européenne en République démocratique du Congo, au Darfour et en Somalie pour contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique.

Par ailleurs, l'Union européenne dispose d'atouts particuliers non seulement en ce qui concerne le règlement de conflits régionaux mais également de par sa capacité à contribuer à la réhabilitation et au relèvement au lendemain d'un conflit. Les institutions de l'Union européenne peuvent apporter des contributions indispensables à la réalisation de la stabilité à long terme et à la consolidation des systèmes économiques et sociaux des sociétés sortant d'un conflit. À ce stade, nous voudrions souligner l'importance des missions état de droit menées par l'Union européenne, dont l'objectif principal est de renforcer les systèmes judiciaires et juridiques et représente l'une des conditions préalables essentielles à la réalisation de la stabilité politique et de la sécurité, ainsi que de la stabilité sociale.

Nous voudrions souligner que les premières missions de l'Union européenne ont été déployées dans la région des Balkans occidentaux. En outre, il y a cinq ans, l'Union européenne a établi sa présence en Bosnie-Herzégovine par le déploiement de sa mission militaire, l'opération Althéa de la Force de l'Union européenne, et de sa mission état de droit, la Mission de police de l'Union européenne. La mission militaire actuelle est axée sur la formation et le renforcement des capacités. Cependant, les deux missions représentent une importante contribution aux efforts déployés aux fins de la consolidation et de la stabilisation du pays à long terme.

La Bosnie-Herzégovine adhère pleinement au renforcement et à la mise en place d'une coopération et des partenariats efficaces entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous estimons que la réussite de la coopération entre les organisations régionales, y compris l'Union européenne et l'ONU, repose sur une vision et des objectifs communs. Néanmoins, la réalisation de ces objectifs exigera que nous adoptions une approche souple et systématique par laquelle les mécanismes de coordination garantiront une utilisation optimale du temps et des ressources.

Pour terminer, nous tenons à souligner l'importance du Traité de Lisbonne, qui met en place un cadre juridique amélioré et renforce les capacités institutionnelles en vue de mener les missions militaires et les missions état de droit de l'Union européenne de manière opportune et efficace.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à Catherine Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la remercier des informations qu'elle a partagées avec nous. Je remercie également le Ministre autrichien des affaires étrangères de la déclaration qu'il a faite ici aujourd'hui.

Ces derniers temps, nous avons reconnu dans nos débats que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales était fondamentale dans le cadre des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, l'intervention opportune de ces organisations dans le règlement pacifique des différends et dans le processus de consolidation de la paix est essentielle pour maintenir la stabilité à moyen et long terme.

Le Mexique appuie donc les travaux de l'Union européenne, avec la nouvelle stature internationale que lui confère le Traité de Lisbonne, en tant que partenaire stratégique de l'ONU pour la promotion de la paix et de la protection des personnes vulnérables dans des situations de conflits régionaux particulièrement critiques, notamment ceux mentionnés par la Haute-Représentante dans son intervention. Nous encourageons l'Union européenne à continuer de renforcer sa relation stratégique avec l'ONU, dans le cadre des dispositions de la Charte des Nations Unies, et à redoubler d'efforts pour concourir au plan technique à la mise en place des capacités nationales et régionales nécessaires pour prévenir et apaiser les conflits, promouvoir et protéger les droits de l'homme et consolider l'état de droit.

D'autre part, nous saluons le fait que pour une grande partie de ses actions dans ce domaine, l'Union européenne cherche à agir de concert avec d'autres organisations régionales ou sous-régionales et d'autres acteurs sur le terrain. Le Mexique, dans le cadre de son association stratégique avec l'Union européenne, réaffirme sa volonté de continuer à élaborer des modèles de coopération triangulaire qui, avec un peu d'imagination et de bonne volonté, nous permettront de

conjuguer nos efforts et d'atteindre des objectifs communs.

**M. Onemola** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Vous pouvez être assuré de la coopération de la délégation nigériane. Nous saluons également l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Takasu et son équipe le mois dernier.

Nous saluons la présence du Ministre autrichien des affaires étrangères et le remercions de la déclaration qu'il a prononcée devant le Conseil.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance importante sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, avec un accent particulier sur l'Union européenne. Nous saluons la présence de la baronne Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la remercions de son précieux exposé ainsi que de la contribution apportée par l'Union européenne à l'action de l'Organisation des Nations Unies. En effet, l'exposé renforce l'attachement de l'ONU à un partenariat durable et véritable avec les organisations régionales et sous-régionales, comme l'a souligné la déclaration présidentielle du 13 janvier (S/PRST/2010/1).

Nous saluons les mesures pratiques et concrètes exposées par M<sup>me</sup> Ashton et qui visent à améliorer et officialiser les relations entre l'Union européenne et l'ONU au moyen d'instruments tels que la Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'Union européenne en matière de gestion de crises. Compte tenu de l'ampleur des défis auxquels est confrontée l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, il y a beaucoup à gagner à renforcer constamment les relations entre les deux organisations et à tirer le maximum de leurs atouts particuliers.

En vertu de son mandat de sécurité et de défense, l'Union européenne a grandement contribué à promouvoir les objectifs de l'ONU en matière de paix et de sécurité. Ses capacités opérationnelles ont été déployées dans plusieurs opérations de maintien de la paix en Afrique, en Europe et en Asie, avec des résultats remarquables en République démocratique du Congo, en Bosnie-Herzégovine, au Tchad et en République centrafricaine. La coopération entre l'Union européenne et l'ONU a considérablement amélioré les efforts de gestion des crises, de

planification urbaine et de renforcement de la lutte contre toutes les formes de discrimination. En dépit des progrès notables réalisés, il est encore possible d'améliorer la coopération en matière d'échange d'informations, de gestion des situations de crise, dans la prise de décisions conjointe entre l'Union européenne et l'ONU et de collecte des enseignements tirés.

La consolidation de la paix est un autre domaine où l'action de l'Union européenne est à saluer. Mais elle doit s'intensifier progressivement. L'attention doit aussi être prêtée à l'appui aux efforts de médiation et aux autres instruments de prévention des conflits, ainsi qu'à l'assistance apportée aux partenaires africains pour qu'ils développent leurs propres capacités.

L'Union européenne et l'Union africaine (UA) sont liées par un partenariat fort et sont toutes les deux résolues à intensifier l'intégration régionale. En renforçant ses relations avec l'Union africaine et avec chacun des pays africains, l'Union européenne œuvre en fait en faveur des objectifs de l'ONU. Le dialogue et la coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine ont remarquablement progressé dans divers domaines, y compris la bonne gouvernance, la prévention et le règlement des conflits, la sécurité alimentaire, l'environnement, l'intégration régionale et le commerce. Le dialogue est sur la bonne voie, mais il doit être plus concrètement stimulé.

Il faut renforcer la coopération de l'Union européenne avec des organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. À cet égard, nous nous félicitons de la quatorzième réunion ministérielle qui a eu lieu à Luxembourg le 26 avril, dans le cadre du dialogue Afrique-Union européenne. Cette rencontre a permis de constater qu'en matière de paix et de sécurité, il subsiste en Afrique des problèmes sérieux qui requièrent une coopération plus étroite entre l'Union européenne et l'Union africaine – principalement pour appuyer l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine. La Stratégie conjointe Afrique-Union européenne et les principaux points du Plan d'action Afrique-Union européenne pour la période 2011-2013 ont aussi besoin de mesures de mise en œuvre renforcées.

L'action commune et la coopération peuvent aussi améliorer et promouvoir les stratégies de reconstruction après les conflits de l'Union africaine

concernant l'énergie et les infrastructures, les changements climatiques, les objectifs du Millénaire pour le développement, l'agriculture et la sécurité alimentaire ainsi que la crise financière et économique. L'Union européenne peut aussi envisager de s'investir progressivement dans le Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

**M. MOUNGARA MOUSSOTSI (Gabon) :** Monsieur le Président, permettez-moi de réitérer les félicitations de ma délégation à l'endroit de la vôtre pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2010. Je puis vous assurer de la coopération de ma délégation. Je voudrais aussi remercier la délégation japonaise pour le doigté avec lequel elle a conduit les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois d'avril.

À l'instar des délégations qui m'ont précédé, je voudrais remercier la baronne Ashton de son exposé qui, les membres en conviendront avec moi, s'inscrit dans la vision d'une coopération renforcée entre l'ONU et les organisations régionales telle que prévue par le Chapitre VIII de la Charte.

Face aux défis de plus en plus complexes et nombreux, cette coopération s'impose comme une nécessité, notamment en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cet effet, mon pays apprécie à sa juste valeur la contribution fort louable de l'Union européenne à l'instauration de la paix dans les Balkans, et au Tchad dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

En Somalie, les interventions de l'Union européenne contribuent à renforcer les capacités des forces somaliennes. De même, l'Union européenne assiste la Mission de l'Union africaine en Somalie dans ses efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité de la paix dans ce pays. Au large des côtes somaliennes, l'Union européenne s'emploie aussi à lutter contre la piraterie dans le golfe d'Aden.

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, nous sommes convaincus que le rôle et les actions de l'Union européenne ne feront que se renforcer, en vue de partenariats plus agissants et plus pragmatiques avec l'ONU. Nous exprimons aussi le vœu que l'Union européenne renforcera sa coopération avec les autres organisations régionales, dont l'Union africaine, afin de les faire bénéficier de sa riche et vaste expérience dans le domaine du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, mais aussi de la prévention des conflits.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant du Liban.

Tout d'abord, je salue la baronne Catherine Ashton, Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à S. E. M. le Ministre autrichien des affaires étrangères.

Il y a plus d'un siècle, les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont consacré un chapitre entier aux organisations régionales : le Chapitre VIII reflète leur ferme attachement au rôle complémentaire que ces organisations peuvent jouer aux côtés de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, à une époque de diplomatie multilatérale renforcée et de plus grande ouverture entre les pays, où les regroupements géographiques sont de plus en plus importants, les organisations régionales comme l'Union européenne ont prouvé leur efficacité en tant que partenaires à part entière de l'ONU dans un grand nombre d'activités, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette réussite est due au fait que les objectifs de ces organisations coïncident avec ceux de l'ONU : la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme, le développement économique et social et la primauté du droit.

L'article 10A du Traité de Lisbonne affirme l'adhésion et l'attachement des 27 États membres de l'Union européenne à ces très nobles idéaux. Le Liban salue l'action engagée par l'Union européenne pour maintenir et consolider la paix. Je voudrais aussi faire mention de l'influence évidente de l'Union européenne sur le règlement de nombreux conflits en Afrique, en Asie et dans les Balkans, grâce à la fourniture des ressources dont l'ONU a besoin pour mener à bien sa mission.

Le Liban exhorte l'Union européenne à continuer de jouer un rôle important sur la scène internationale.

Suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Liban appelle l'Union européenne à axer en priorité sa politique étrangère sur la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient afin de faire cesser les violations continuelles du droit international et du droit international humanitaire, d'autant que l'Union européenne est membre du Quatuor, chargé d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

Le Liban encourage également l'Union européenne à renforcer sa coopération avec les autres organisations régionales aux fins d'un partage de données

d'expérience, d'informations et d'enseignements utiles et d'une collaboration dans les domaines de la formation des ressources humaines et du renforcement des capacités. Citons, en particulier, la Ligue des États arabes et l'Union africaine, avec lesquelles elle peut utilement contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde arabe et en Afrique.

Le Liban se félicite de la poursuite de la coopération et de la coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en raison de leur importance politique et pratique. Ces organisations peuvent jouer un rôle avant l'apparition d'un conflit par le biais de la diplomatie préventive; pendant un conflit, afin d'en réduire l'intensité et de le contenir jusqu'à son règlement par des moyens pacifiques; et après le conflit, pour contribuer au processus de reconstruction et de consolidation de la paix.

Pour terminer, le Liban souhaite plein succès à la baronne Ashton dans ses nouvelles fonctions maintenant que le Traité de Lisbonne a établi un cadre institutionnel permettant de renforcer le rôle de la diplomatie européenne sur la scène internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la baronne Ashton afin qu'elle puisse répondre aux questions et aux observations qui ont été formulées.

**La baronne Ashton** (*parle en anglais*) : Il ne me reste plus qu'à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir conduit les travaux de la présente séance et à remercier les membres du Conseil de sécurité pour les observations positives qu'ils ont faites et leur appréciation du rôle de l'Union européenne. J'ajouterai que je pense effectivement que le Traité de Lisbonne nous offre une réelle occasion de mettre au point une stratégie plus cohérente et plus efficace pour l'Europe. Toutes les observations formulées me donnent à penser que les mesures prioritaires concernant la ligne à suivre au niveau mondial après le Traité de Lisbonne sont claires, en particulier celles auxquelles je dois m'atteler. Nous nous réjouissons par avance de poursuivre le partenariat solide qui nous lie à l'ONU.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 35.*